



L'an mil huit cent cinquante trois et le deux^e décembre
je Pierre Baptiste Delbon huissier venant au Tribunal Civil de la Seine
résidant à laquiere sousignée.

à la requête du sieur Raymond Delbon demeurant à laquiere
Commune de Cautou, lequel fait en outre élire de domicile
chez M^{le} le curé de la Commune de Montperron.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu au fait par le Tribunal
par le Tribunal de Commerce de St. Pierre le sept octobre dernier
règlement enregistré, expédié et signifié le vingt quatre octobre même
mois septant de nous huissier enregistré contre le sieur Alexandre
Cassas prop^{re} demeurant à Aubert, Du Commandement
à lui signifié le dix neuf novembre dernier exploit de nous
huissier enregistré; nous nous sommes après transport
à nos témoins bas nommés et sousignés au Village d'Aubert
et au domicile de D^{it} Cassas; où étant et parlant à lui-même

D. 4. " lui avons fait état de Commandement de payer de suite au
h 3. " requérant es mains de nous huissier porteur des pièces le
t 1. 70 Somme Capitale de Cent quatre vingt un franc montant
en 2. 20 des condamnations toutes fois prononcées par le susdit jugement
à lui à faire la liquidation sur le tout, lequel nous
D. 4. " a répondu ne pouvoir payer présentement, prenant cette
réponse pour refus de paiement, lui avons déclaré que nous
allions à l'instant user de la saisie exécution sur tout ce qui est
à la saisissable et conséquemment assisté comme dessus avons
fait les plus exactes et minutieuses recherches dans le domicile
de D^{it} Cassas, et n'y ayant rien trouvé de saisissable avons
sans délai faire l'exploit et rédigé le présent et
procès verbal de Careme pour servir et valoir de
tout ce qui a été fait et de droit avec dépens;

Le tout fait en présence et assisté des sieurs
amans Biron et François Doli mes témoins tous les deux
sans profession domiciliés à laquiere sousignée avec nous
en l'original et copie qui en a été laissée au D^{it} Cassas, en son
domicile en parlant à lui-même lequel nous a signé le
présent exploit trois fois nous avons continué

Doli Biron et François Doli
Baptiste Delbon
Huissier à laquiere sousignée
Le 2^e décembre 1853
Huissier à laquiere sousignée

Do 12 X^{bre} 1853

Process verbal de l'Assemblée

générale de la
Société de la Prévoyance
C.

Cassé Alexandre D'acubert
